

ASNOIS

Communauté de communes
"La Fleur du Nivernais"

Bulletin municipal d'Asnois

Juillet 2012 * Bulletin N° 13

Le Mot du Maire

La vie politique nationale a été riche cette année en rencontres électorales : élections présidentielles et législatives. Pour l'instant, les décisions prises ne concernent pas notre échelon municipal. En revanche, le projet de conseiller territorial a été rejeté, laissant le conseiller général en place jusqu'en 2015.

Vous le lirez dans ce numéro, la vie municipale a été essentiellement marquée par le vote du budget 2012 qui se veut être, à nouveau, un budget prudent. Contexte oblige.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances et une heureuse période estivale.

Contact :



5 rue du Château – 58190 ASNOIS
03 86 24 28 33
communesasnois@wanadoo.fr

Horaires :

le lundi, de 8 h 30 à 12 h 00
le vendredi, de 17 h 30 à 19 h 30

Le Conseil municipal

Le budget 2012

Compte administratif 2011 et budget primitif 2012

Dans sa dernière session, le conseil municipal a tout d'abord adopté le compte administratif 2011 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de

12 198,18 €. Cet excédent est à relativiser car il ne préjuge pas de notre capacité d'auto financement.

Pour ce qui est du budget primitif 2012, celui-ci se décompose ainsi :

✚ section de fonctionnement équilibrée à 93 242,12 €

Nous avons décidé d'augmenter, comme tous les ans, de 3 % les taxes locales afin de répondre aux dépenses incompressibles de la section de fonctionnement. Mais cette augmentation ne correspondra pas à 3 % sur votre feuille d'impôt !

✚ section d'investissement équilibrée à 18 964,12 €

Pour cette année, le conseil a décidé de régler le solde des travaux de couverture de la mairie, soit 5 975 € à la Communauté de Communes. De même, nous avons retenu comme investissement urgent, le remplacement du poteau incendie, situé Grande Rue Paul Jean Rigollot pour un montant de 3 972 € (subventionné à hauteur de 1 992 €).



Le projet éolien

Ainsi que nous vous le disions dans notre bulletin n° 11, notre dossier de demande de création d'une Zone de

Développement Eolien (ZDE) a été redéposé à la Préfecture où il est toujours à l'étude.

Quant aux permis de construire, ils sont également en cours d'instruction.

Asnois & quelques chiffres

- Asnois compte :
- 129 adresses d'habitations,
 - 70 résidences principales,
 - 59 résidences secondaires ou logements vacants.

Nous attendons les chiffres officiels du dernier recensement de la population pour compléter ce tableau.

Vos droits & devoirs en matière d'élagage des arbres

Nous sommes souvent interrogés sur les obligations privées en matière d'élagage des arbres.

Voici quelques informations utiles qui nous ont été transmises par ERDF.

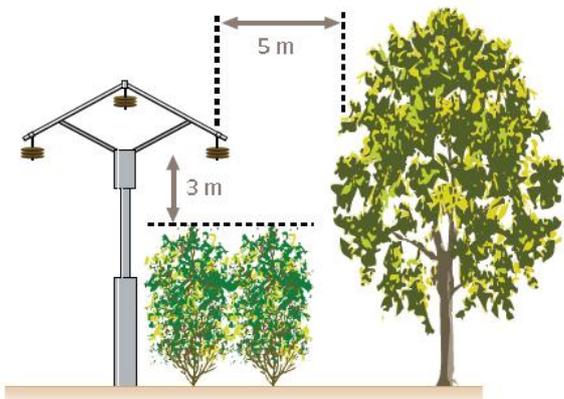
Vous avez des arbres sur votre propriété ... Ils sont à proximité des lignes électriques : devez-vous les élaguer ?

QUELS SONT LES DROITS ET LES DEVOIRS DE CHACUN ?	
ERDF	Le propriétaire
Droits : ✂ Couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité des fils, pourraient par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.	Droits : ✂ Réaliser lui-même , s'il le souhaite les travaux à sa charge, sous réserve d'en avertir préalablement et obligatoirement ERDF par l'envoi d'une DT-DICT
Devoirs : ✂ Respecter les distances minimales de sécurité ✂ Réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. ✂ Avant chaque intervention, le prestataire mandaté par ERDF devra aussi informer la mairie et les propriétaires de sa présence.	Devoirs : ✂ Laisser l'accès à la zone d'élagage ✂ Veiller à élaguer vos arbres dont les branches se développent sur le domaine public et prévenir avant ERDF par l'envoi d'une DT-DICT ✂ Veiller en tant que « gardien de l'arbre » à éviter toute chute sur une ligne. A défaut, votre responsabilité pourrait être engagée. pour les dégâts provoqués.

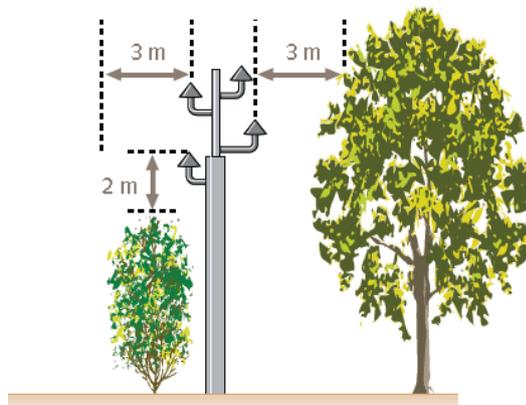
QUI EST EN CHARGE DE REALISER LES TRAVAUX D'ELAGAGE ?	
Il vous revient de réaliser les travaux d'élagage dans les deux cas suivants :	
 <p>L'arbre est situé sur votre propriété et ses branches se développent sur le domaine public où se trouve une ligne électrique</p>	 <p>L'arbre a été planté et a grandi sur votre propriété dans la zone de déboisement, après la construction de la ligne</p>
Dans tous les autres cas, ERDF assure les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés.	

Distances d'élagage préconisées :

⚡ Ligne **moyenne tension** (3 fils)



⚡ Ligne **basse tension**



Bon à savoir :

Avant toute intervention d'élagage sur une ligne (à moins de 5 mètres) vous devez envoyer une Déclaration de Travaux - Déclaration de Commencement des Travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.

Pour établir votre DT-DICT, consultez le site internet :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Vous y trouverez le formulaire à télécharger ou à remplir en ligne ainsi que le service à qui l'adresser.

Vous pouvez également directement vous adresser à la Mairie.

Vous êtes face à :

✂ une situation dangereuse ✂ une panne électrique

Dépannage ERDF : 0972 675 058



Le premier semestre de cette année -en France- a été riche en événements électoraux. Nous vous proposons de faire un point sur les résultats enregistrés lors du 2^e tour, à Asnois, puis dans la Nièvre en général, tout d'abord pour les **présidentielles**, puis pour les **législatives**.

Les Elections présidentielles

Candidats 2 ^e tour	Voix à Asnois	% Exprimés	Voix dans la Nièvre	% Exprimés
M. François HOLLANDE	50	42,02	73 424	58,81
M. Nicolas SARKOZY	69	57,98	51 421	41,19



Le **président de la République française** exerce la plus haute fonction du pouvoir exécutif de la République française. **François Hollande** a été élu le 6 mai dernier 7^e Président de la 5^e République après :



Charles de Gaulle
1958-1965
Elu au suffrage universel direct en 1965
Seconde présidence : 1966-1969



François Mitterrand
Premier septennat : 1981-1988
Second septennat : 1988-1995



Georges Pompidou
1969-1974



Jacques Chirac
Septennat : 1995-2002
Quinquennat : 2002-2007



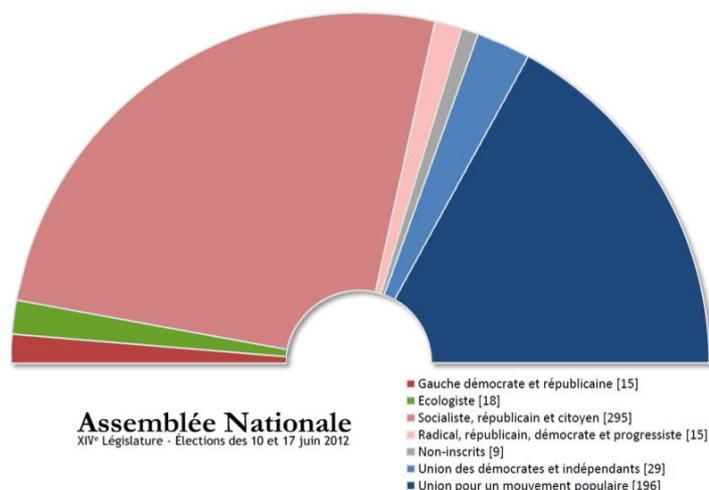
Valéry Giscard d'Estaing
1974-1981



Nicolas Sarkozy
2007-2012

Les Elections législatives

Candidats 2 ^e tour	Voix à Asnois	% Exprimés	Voix dans la Nièvre 2 ^e circonscription	% Inscrits	% Exprimés
Mme Michèle BOUCOMONT (UMP)	43	48,86	16 538	19,08	34,45
M. Christian PAUL (SOC)	45	51,14	31 471	36,31	65,55 Elu



L'**Assemblée nationale** forme, avec le Sénat, le Parlement de la Cinquième République française. Son rôle principal est de débattre, d'amender et de voter les lois. De plus cette institution a, contrairement au Sénat, le pouvoir de renverser le gouvernement, ce qui implique que celui-ci ne peut pas être en désaccord avec elle. Elle siège au palais Bourbon à Paris.

En 2012, l'Assemblée compte 577 membres appelés « députés », élus pour la plupart aux élections législatives des 10 et 17 juin 2012 au suffrage universel direct au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de cinq ans. Ils forment la XIV^e législature, où le groupe Socialiste, républicain et citoyen détient la majorité absolue, si l'on inclut ses apparentés, avec 295 représentants. A noter : cette nouvelle Assemblée

compte à peine plus d'un quart de femmes (27%), un chiffre toutefois en progression par rapport à la précédente Assemblée (18,5%). Au plan mondial, la France est ainsi passée du 69^e rang en matière de femmes élues au Parlement au 34^e, entre l'Afghanistan et la Tunisie.

Claude Bartolone est le président de l'Assemblée depuis le 26 juin 2012.

Un gîte chez nous



Nos amis Bernard Cougnot & Marie-Paule viennent d'ouvrir un gîte dans la maison mitoyenne à la leur, sous l'égide des « Gîtes de France », garants de confort et de sérieux. Ce gîte labellisé 3 Epis peut accueillir

2 personnes + 5 supplémentaires dans l'annexe.

Et « cerise sur le gâteau » ... l'accès à la piscine est possible !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à joindre les propriétaires :

06 70 52 19 72 ou 06 88 33 54 69 ou encore : bernard.cougnot@wanadoo.fr

*Une opportunité
très sympathique
d'héberger vos*

*parents & amis qui viennent vous rendre visite ...
... ou les amis de vos amis qui souhaitent
découvrir notre belle région et savourer les joies
de la campagne.*



Le 1^e mai à Asnois

Le 1^e mai était une grande fête chez les Gaulois qui célébraient le triomphe définitif du dieu Bélem sur le sombre hiver. C'était la renaissance de l'année celtique. Sur toutes les montagnes des feux étaient allumés.

C'est à une date relativement récente que le mois de mai a été placé sous l'invocation de la Vierge Marie. Bien que mois des « amours », mai était considéré comme néfaste pour les mariages, mais bénéfiques pour les fiançailles, si l'on tient compte de la coutume du dépôt de bouquets par les galants devant la demeure de celle qu'ils aiment, et déterminant des « accordailles ».

Dans nos campagnes, la tradition du « Mai » se poursuit jusqu'à très récemment. C'était un bouquet de branchages et de fleurs, de lilas en général, fixé dans la nuit du 30 avril au 1^e mai au-dessus de la porte

d'entrée ou aux volets d'une fenêtre des jeunes filles du village. Les jeunes gens en profitaient également pour empiler sur la place du village -en un amoncellement sculptural improbable- un certain nombre d'objets hétéroclites et d'outils de toutes sortes traînant -imprudemment mais souvent volontairement- dans les cours et les jardins : façon de faire participer à leur fête tout le village. Jolie occasion pour nos jeunes de passer une belle et bonne soirée ensemble, à l'orée de l'été.

Cette année, malheureusement, -et ainsi que le montrent ces photos, cette jolie tradition a été dévoyée par quelques éléments peu scrupuleux et perturbateurs venus d'ailleurs ... Nous ne pouvons que le regretter et espérer que les années à venir retrouveront notre sympathique coutume, dans le respect des autres, la joie et la bonne humeur.





Des Asnoisiens à l'honneur à la fête du flottage

Clamecy célébrait les 21 & 22 juillet derniers son annuelle Fête du Flottage qui -cette année- fut un cru remarquable. Au cours de cette manifestation, un **concours de fabrication de rouettes** a opposé des villages, des associations et également des commerçants des environs de Clamecy.

L'**équipe d'Asnois**, conduite par Romaric Gobillot et Muriel et assistée d'Alain Thoulet, a remporté le 3^e prix de cette compétition ... Mais qu'est-ce qu'une « rouette » ? Les flotteurs reliaient les troncs entre eux grâce à ces rouettes, fabriquées à l'aide de

branchages de bois de charme vert, « défibrés » préalablement grâce à une machine astucieuse appelée « tourne à gauche », puis torsadés pour devenir des liens végétaux souples et solides. Ces rouettes raccordaient les troncs d'un même radeau mais aussi les radeaux entre eux, ce qui formait un train.

Et, de l'avis des participants au concours, leur élaboration n'est pas une mince affaire et nécessite une vraie dextérité.

Bravo donc à nos Asnoisiens pour leur belle prouesse et un grand merci à tous les deux car ils ont décidé d'offrir leur rouette à la Mairie !

Le carnet d'Asnois

Il nous a quittés

Le 2 février 2012

Christian KHADRAOUI

*Nous partageons notre peine avec ses proches
et leur présentons nos très sincères condoléances*

Il a vu le jour

Le 18 décembre 2011

Lucka BROGLI

*Nous félicitons les heureux parents
et formulons pour le bébé tous nos vœux de santé et de bonheur.*

Si Asnois nous était conté ...

*Après un rapide historique de notre village dans le bulletin précédent,
nous choisissons aujourd'hui de vous parler du Château :
« A tout seigneur ... tout honneur » !*

Surplombant la vallée de l'Yonne, le château d'Asnois a connu, lui aussi, une histoire mouvementée. Nous le voyons aujourd'hui dans son aspect du 17^e et 19^e siècle mais ses origines remontent bien avant, s'inscrivant dans l'histoire d'Asnois.

Le château puise ses origines entre 1140 et 1191, lorsque Renaud 1^e de Saint Vérain, seigneur du lieu, le fait construire. En 1373, Jean 1^e de Saint Vérain, dit Rongefier, est autorisé à parfaire la forteresse.

C'est Pierre de Beaujeu (1439-1462) qui le fait réparer (le château a eu à souffrir de grands ravages pendant les guerres) et qui fait construire le grand escalier au dessus de la porte duquel on voit encore un écusson en partie cassé. Cet écusson est celui de la famille de Beaujeu-Montcoquier.

Puis Adrien de Blanchefort construit en 1610 une tour carrée sur le modèle de celle de Saint de Losne, dont

il a été gouverneur. Cette tour semble avoir été détruite à la Révolution française.

L'ancien château a connu de nombreux incendies. Il a été fortement remanié au 17^e siècle.

C'est aujourd'hui une charmante demeure dans laquelle vécut Paul Jean Rigollot au 19^e siècle.



Asnois... au bon vieux temps !

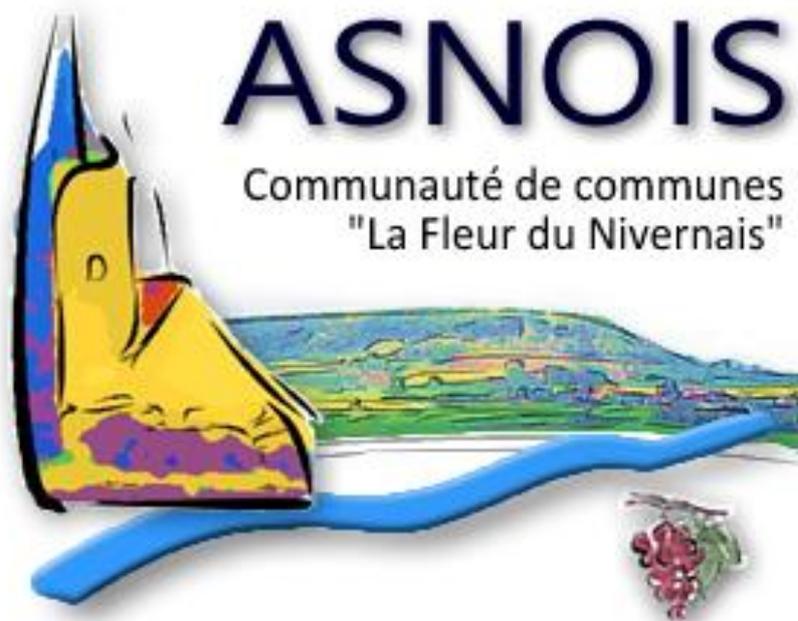
Avez-vous reconnu ces joyeux participants à une Saint-Vincent traditionnelle ?



Et maintenant ... qui sont ces enfants souriants qui entourent Monsieur Jeannot ?



Photo aimablement confiée par Madame Jeannot



Imprimé par nos soins